Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213502727-20260428-2026_04_007-DE

DELIBERATION
SEANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an 2026 le 28 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Mme Myriam ALEXANDRE, Maire.

Présents : Myriam ALEXANDRE, Thierry AMMONIAUX, Pascal BARBRON, Emma FESSELIER, Maxime FEVRIER, Astrid JOURDAN, Béatrice GARNIER, Valérie HENRY, Séverine LORIER, Fabrice LABBÉ, Audrey MENEUX, Nicolas TOUTAIN, Sonia SUBIRY.

Absents excusés : BOUVIER Joël, Aymeric CROISSANT.

Absent : Néant

Nombre de membres
- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13
- Votants : 13

Date de la convocation : 23/04/2026
Date d'affichage : 23/04/2026

A été nommé(e) secrétaire : Séverine LORIER

- **2026-04-007 Budget 2026 : vote des taux des impôts directs locaux**

Madame le maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.
Madame le maire rappelle les taux des taxes directes locales, votés en 2025.
Après avoir vérifié la régularité de ces taux auprès du service compétent, elle demande au conseil de délibérer sur une éventuelle augmentation de ces taux.
En conséquence, Madame le Maire propose d'augmenter les taux de 1 %
Le Conseil municipal
Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
- taxe d'habitation : 35.83 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.30 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 13,54 %

CHARGE Madame le maire
- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

A Saint-Germain-du-Pinel,
Le 28 04 2026
Le Maire
Myriam ALEXANDRE

SAINT-GERMAIN-DU-PINEL MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213502727-20260428-2026_04_007-DE